



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 036 / 2017 DU 18 MAI 2017

Approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

Date de convocation : 10 mai 2017	L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 10 mai 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 19 mai 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 26 MAI 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	30						
POUR	30						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>10</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	20	PROCURATION	10
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	20						
PROCURATION	10						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	20	13	10 procurations

DELIBERATION N° 036 /2017 DU 18 MAI 2017
Approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 029/2017 du 30 mars 2017 portant approbation du budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2017 ;
- VU la lettre n° HC/40619/SAIDV/BCL/hu du 24/04/2017 de la Subdivision administrative des îles du vent ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;

Exposé des motifs :

Il est proposé d'apporter des modifications à la section d'investissement du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017, en raison d'un problème de présentation dans la maquette budgétaire, afférente aux deux chapitres d'ordre budgétaire 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » et 041 « Opérations patrimoniales ».

En attendant de trouver une solution technique à ce problème, permettant d'inscrire à hauteur de 800 000 F CFP les opérations d'ordre au chapitre 041 et non au chapitre 040 comme affiché dans l'actuelle maquette budgétaire, il convient de procéder à l'annulation des opérations d'ordre au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour le même montant.

Tel est donc l'objet du projet de délibération joint au présent rapport, soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : La section d'investissement du budget annexe de l'eau de l'exercice 2017 est modifiée comme suit :

Chapitre	Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
			En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
040	2031	Frais d'études	800 000	0	0	0
040	2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	800 000	0
		Total	800 000	0	800 000	0
			-800 000		-800 000	

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

26 MAI 2017

Le..... et publication du 26 MAI 2017.....

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,



Edouard FRITCH
Le Maire

M. Heimana TAURAA

